

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Mardi 31 Janvier à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 25 Janvier, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.
MM. PARODIN, VITALI, Mme PERES, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, MM. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, MM. MARCANGELI, SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	Mme MOUSNY-PANTALACCI
M. GABRIELLI	à	M. VITALI
Mme PIMENOFF	à	M. LUCIANI
M. MARY	à	M. CASASOPRANA
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. BASTELICA	à	M. AMIDEI
M. COMBARET	à	M. PANTALONI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. D'ORAZIO	à	Mme LUCIANI
Mme GUERRINI	à	M. MARCANGELI

Etaient absents :

M. DIGIACOMI, Mme GUIDICELLI, Adjointes au Maire, Mme POLI, Mme JOLY, Mme CURCIO, Mme PASTINI, M. RUALT, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	26
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 31 Janvier 2012

Délibération N°2012 / 27

**Partenariat entre la ville d'Ajaccio, le Palais Fesch-Musée des Beaux-Arts et France 3 Corse
Via Stella dans le cadre de la réalisation d'un programme télévisuel intitulé *Galleria*.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La ville d'Ajaccio possède une collection exceptionnelle d'œuvres d'art comportant notamment des tableaux des plus grands maîtres de la peinture italienne. Cette collection conservée au Palais Fesch-musée des Beaux-Arts constitue le plus prestigieux et le plus cohérent des fonds d'art italien visible en France après le musée du Louvre.

La ville d'Ajaccio souhaite développer sa politique de médiation culturelle en proposant une action innovante menée en partenariat avec la chaîne télévisée France 3 Corse ViaStella qui permettra de faire connaître à un très large public les richesses de son Palais des Beaux-Arts grâce au support télévisuel : ainsi sera réalisé et diffusé un programme bilingue (français/corse) court et instructif autour de 150 à 170 modules relatifs à 190 tableaux de la collection Fesch.

Il s'agit de présenter des peintures du Palais Fesch sous un format ludique et peu académique.

Ce programme s'articule autour de modules d'une durée de quatre minutes trente secondes (4 minutes 30 sec) chacun qui permettent de toucher un large public. Le propos n'est surtout pas de faire une exégèse de chaque tableau et de ne s'adresser qu'aux initiés, mais au contraire de proposer une présentation relativement brève afin que des personnes qui, a priori, n'auraient pas choisi de regarder une émission de peinture, ne changent pas de chaîne. Il s'agit plutôt d'orienter le sujet sur un aspect historique, ou sur le message délivré, voire le message caché, ou sur l'intérêt qu'il représente, le resituer dans son contexte et comprendre pourquoi il a été peint, et faire une passerelle avec un autre tableau de la collection.

S'il existe un vrai engouement en Corse pour la peinture, chaque citoyen n'a pas la possibilité d'aller visiter le Palais Fesch et de plus, loin d'être une histoire sans parole, ce projet apporte une véritable explication de texte des œuvres plus connues de la collection Fesch. Il permet, en effet, de suivre une visite guidée du musée même pour les personnes résidents dans les villages les plus reculés, voire, avec Via Stella, d'exporter les richesses du Palais Fesch sur les ondes de la télévision numérique terrestre (TNT).

Ainsi la télévision de service public et la Ville d'Ajaccio souhaitent montrer et expliquer ces tableaux aux personnes intéressées par la peinture et l'histoire de l'art, mais aussi, grâce à une approche pédagogique, susciter un intérêt pour un public néophyte.

(cf. convention jointe)

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'APPROUVER le partenariat relatif à la création du programme télévisé *Galleria* entre la Ville d'Ajaccio, le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts et France 3 Corse ViaStella.

D'AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**ouï l'exposé de Madame Anne-Marie LUCIANI Adjointe déléguée
et après en avoir délibéré**

Vu la loi 82.663 du 2 mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 27 janvier 2012.

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

le partenariat relatif à la création du programme télévisé *Galleria* entre la Ville d'Ajaccio, le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts et France 3 Corse ViaStella.

AUTORISE Monsieur LE MAIRE

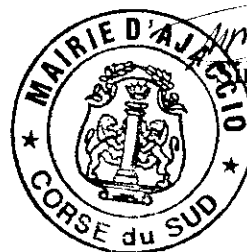
à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE- MAIRE



Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120131-2012_27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2012